

Informations

Organisation

Adrienne BONNET

Maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'UPPA

Places limitées

Sur inscription :
secretariat@welfarm.fr
ou 03 87 36 25 45



Contexte

Depuis l'adoption de la célèbre loi Grammont en date du 2 juillet 1850, le législateur intervient d'une main tremblante pour encadrer la protection dévolue aux animaux. Cela se vérifie en particulier pour les animaux d'élevage, qui occupent une place singulière dans cette branche de droit émergente qu'est le droit animalier.

Parce que nous utilisons les animaux d'élevage dans le cadre de l'exercice d'une ou de plusieurs activités économiques et les destinons principalement à la consommation humaine, nos rapports avec eux sont particulièrement originaux, interrogent notre vision du vivant et sont juridiquement encadrés dans le seul but d'en pallier les dérives.

En droit interne, l'article L. 214-3 du Code rural et de la pêche maritime prévoit par exemple que les textes visent à « éviter [aux animaux] des souffrances lors des manipulations inhérentes aux diverses techniques d'élevage, de parage, de transport et d'abattage ».

Le droit dérivé européen envisage quant à lui les animaux d'élevage à travers un prisme similaire : il s'agit essentiellement de protéger les animaux contre les atteintes que les activités humaines peuvent leur causer, non de prendre pour point de départ leurs besoins propres. L'approche anthropocentrée que le législateur réserve aux animaux d'élevage est susceptible de surprendre si l'on considère que l'article 13 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne impose, notamment, à l'Union et ses États membres de « [tenir] pleinement compte des exigences du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles ».

De telles approches pourraient cependant évoluer en partie. La Commission européenne a en effet annoncé son souhait d'œuvrer en faveur d'une « transition vers des systèmes alimentaires durables », en révisant l'intégralité de la législation européenne applicable à la protection des animaux d'élevage. Lors de la publication de sa communication sur la stratégie « De la Ferme à la Table », elle affirmait que « la transition vers des systèmes alimentaires durables nécessite une approche collective associant les pouvoirs publics à tous les niveaux de gouvernance [...] » et invitait « l'ensemble des citoyens et des parties prenantes à engager un vaste débat, y compris dans les assemblées nationales ».

Cette demi-journée de colloque prend la Commission européenne au mot. En prenant appui sur les derniers textes disponibles, ce colloque est l'occasion d'un dialogue entre élus et universitaires portant sur les rapports qui unissent les humains aux animaux d'élevage ; la nouvelle législation envisagée par Commission ; son évolution probable en droit européen et les termes de sa réception en France.

Colloque

Institut Fédératif de recherche sur les Transitions Juridiques (I.F.T.J.)

Regards croisés : le législateur face aux animaux d'élevage

Sous le haut patronage de **Madame Yaël BRAUN-PIVET**, Présidente de l'Assemblée nationale
et sur invitation de **Madame Corinne VIGNON**, Députée de Haute-Garonne
et Présidente du Groupe d'études Condition et bien-être des animaux

Mercredi 17 janvier 2024

101 rue de l'Université - 75007 Paris

Conception - Communication collège SSH - UPPA - Novembre 2023



- **13h30** Accueil
- **14h30** Ouverture du colloque par Yaël BRAUN-PIVET
Présidente de l'Assemblée nationale
- **14h40** Mots d'accueil par Corinne VIGNON
Députée de Haute-Garonne et Présidente du Groupe d'études Condition et bien-être des animaux
- **14h50** Propos introductifs
Par Adrienne BONNET, Maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles, IFTJ, UPPA
et par Ghislain ZUCCOLO, Directeur général, Welfarm

I. LA PROTECTION DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE PAR LE DROIT : DES LACUNES À COMBLER ?

*Présentation et modération par Adrienne BONNET,
Maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles, IFTJ, UPPA*

Quelles lacunes en droit européen ?

- **15h30** Irène TOLLERET - Députée européenne
- **15h40** Caroline ROOSE - Députée européenne
- **15h50** Fabien MARCHADIER - Professeur agrégé en droit privé et sciences criminelles, Université de Poitiers

Le bien-être de l'animal d'élevage : entre protection et oppression

Quelles lacunes en droit interne ?

- **16h10** Arnaud BAZIN - Sénateur du Val d'Oise
- **16h20** Jean-Pierre MARGUÉNAUD - Professeur agrégé en droit privé et sciences criminelles, Chercheur à l'IDEDH,
Université de Montpellier

La non-assistance aux animaux d'élevage en danger

- **16h40** Questions et échanges avec la salle
- **17h00** Pause café

II. LA PROTECTION DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE PAR LE DROIT : UN ENJEU À ÉLARGIR ?

Présentation et modération par Ghislain ZUCCOLO, Directeur général, Welfarm

Animaux d'élevage et transition alimentaire : quels enjeux politiques ?

- **17h30** Anne-Laurence PETEL - Députée des Bouches-du-Rhône, Vice-présidente du Groupe d'études
Condition et bien-être des animaux

Animaux d'élevage et transition alimentaire : quels enjeux juridiques et philosophiques ?

- **17h40** François-Xavier ROUX-DEMARE - Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles et
Directeur du Diplôme universitaire de Droit animalier, Université de Brest

La transition alimentaire à l'appui du droit pénal

- **18h00** Florence BURGAT - Philosophe, Directrice de recherche à l'Institut National de Recherche pour
l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement affectée à l'École Normale Supérieure de Paris
(ENS/INRAE)

Pourquoi l'humanité est-elle encore carnivore ?

- **18h20** Questions et échanges avec la salle

- **18h40** Mots de clôture par Corinne VIGNON - Députée de Haute-Garonne et Présidente du Groupe
d'études Condition et bien-être des animaux

- **18h45** Fin des travaux